

OBJET :	Admission en non-valeur
DEL_210923_004/ 7.10	

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge de l'agent comptable les créances irrécouvrables.

En l'espèce il s'agit de sommes d'un trop faible montant pour que le trésor public puisse engager des poursuites

Le conseil municipal décide :

- D'autoriser l'admission en non-valeur de trois titres pour un montant de **35,64 €**
- D'autoriser M. le Maire ou M. l'adjoint aux finances à signer tout acte y afférent ;

A l'unanimité

Fait et délibéré à La Chapelle-Heulin, le 21 septembre 2023

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean Teurnier



MAIRIE
44330 LA CHAPELLE-HEULIN
Tél. 02.40.06.74.05
Fax 02.40.06.72.01

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 21 septembre

Le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-HEULIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, à 19 heures, sous la présidence du Maire, M. Jean Teurnier.

NOM	PRENOM	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
TEURNIER	Jean	x			
KEFIFA	Alain	x			
BONNET	Morgane	x			
LAMBERT	Bernard	x			
MARTINEAU	Karine	x			
GO	Dominique	x			
BONNET	Geneviève	x			
KERMARREC	Cécilia	x			
BAZIN	Léonie			x	
PADIOLEAU	Anne	x			
BARJOLLE	André	x			
BLAIS	Ophélie	x			
BULTEAU	Wilfried	x			
LEFEBVRE	Florine	x			
KERVICHE	Julien	x			
FONTIN	Stéphanie	x			
SOURISSEAU	Bernadette	x			
CHALLE	Laurent		x		<i>André Barjolle</i>
BABONNEAU	Pierrick	x			
MASSE	Sylvain	x			
GUILLERMO	Michèle		x		<i>Jean Teurnier</i>
DUPRE	Michel	x			

Nombre de conseillers en exercice : 22

Secrétaire de séance	Wilfried Bulteau
Date de convocation	14/09/2023
Début de séance	19h02
Fin de séance	21h02